GRAND CONSEIL

JANVIER 2023 **RC-RAP_678710**

RAPPORT DE LA COMMISSION
chargée d'examiner l'objet suivant :

Rapport du Conseil d'État au Grand Conseil sur le Postulat Pierre Zwahlen et consorts – Encourager les formations continues durant la transition numérique (18_POS_064)

1. PRÉAMBULE

La commission s'est réunie le 9 septembre 2022, de 8h30 à 10h30, à la salle Romane, rue Cité-Devant 13, à Lausanne.

Elle était composée de Mesdames Florence Bettschart-Narbel, présidente-rapporteuse, Sylvie Podio et Monique Ryf, ainsi que de Messieurs Aurélien Clerc, Xavier De Haller, Fabien Deillon, Yann Glayre, Yves Paccaud, Daniel Ruch, David Vogel, Pierre Zwahlen

Ont également participé à la séance, Monsieur Frédéric Borloz (chef du Département de l'enseignement et de la formation – DEF) accompagné de Madame Fabienne Raccaud (cheffe de l'Office de la formation professionnelle et continue – OFPC) et de Monsieur Guillaume Ruiz (adjoint au directeur de la Direction générale de l'enseignement postobligatoire – DGEP)

Madame Sophie Métraux (SGC) a tenu les notes de séance. Qu'elle est soit ici vivement remerciée.

2. POSITION DU CONSEIL D'ÉTAT

La réponse présente les mesures prises qui répondent aux vœux du postulant. Elle démontre que la formation continue est une préoccupation constante du département et qu'elle est en plein développement. À l'heure actuelle, la plupart des gens n'exerceront pas le même métier toute leur vie. La formation continue est donc plus que jamais essentielle pour permettre ces changements, pour que les gens aient plus de plaisir plus longtemps dans leur métier.

3. POSITION DU POSTULANT

Le postulant se déclare plutôt satisfait de la réponse.

Dans le Canton de Vaud, environ 80'000 personnes sont concernées par des difficultés en compétences de base en français, calcul et dans l'appropriation des outils informatiques (1 personne sur 10 environ). En outre, 26% des adultes de plus de 30 ans ne disposent pas d'un titre de formation postobligatoire, ce qui représente environ 130'000 personnes. On ne peut donc faire l'impasse sur cette problématique.

Le Plan d'action relatif à la formation continue et à la certification professionnelle des adultes (CPA) qui consacre une vision globale de l'insertion professionnelle dans un continuum de formation en trois étapes[1], respectivement la pré-alphabétisation, les compétences de base et la certification au niveau Secondaire II fait sens. Indéniablement, un nombre certain de personnes doit être alphabétisé, à l'instar des personnes allophones/issues de la migration, mais également un grand nombre de personnes illettrées. La Suisse compte en effet 17% de personnes illettré-e-s, soit une personne sur six rencontre des problèmes de lecture et

[1] Voir tableau dans la réponse du Conseil d'État en p. 5

d'écriture. Ensuite se trouvent les personnes à qui il manque les compétences de bases (lire, écrire et calculer au niveau A2 et B1), utiliser les moyens informatiques. Ces personnes peu qualifiées ne peuvent pas aisément rejoindre une formation certifiante. En effet, le passage à la 3e étape, soit la « certification secondaire II » n'est pas possible pour tout le monde. Le postulant apprécie donc particulièrement que l'État, considérant ces 3 étapes, vise notamment à « assurer le développement, la coordination et l'adaptation des offres de formation dans les deux premières étapes et, enfin, mettre sur pied ou coordonner un dispositif d'aides financières pour les personnes ne parvenant pas à accéder à ces offres ».

Le postulant s'inquiète ensuite de la poursuite de la convention-programme entre la DGEP et le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) de mars 2021 (CHF 4'000'000.- entre 2021 et 2024, selon le mécanisme CHF 1.- cantonal pour CHF 1.- fédéral) et dans ce cadre, du renouvellement des 7 conventions avec différents prestataires de cours comme « Lire et Écrire », « Corref », « Français en Jeu » et « Connaissance 3 » pour un montant de CHF 326'825.-.

Si l'acquisition de compétences dans le domaine numérique concerne chacun-e, le numérique transformant les métiers, le postulant souhaite que le Conseil d'État attache davantage d'importance aux personnes qui peinent à rejoindre le marché du travail et doivent trouver leur place dans la société. Dans ce processus, les associations sont d'une grande aide.

4. DISCUSSION GÉNÉRALE

Selon le Conseiller d'État, les prérequis pour une formation de base sont toujours plus élevés. Avec ce qui est actuellement mis en place en termes d'éducation numérique, les gens seront formés et acquerront une certaine indépendance. Cependant, la question de l'illettrisme reste pleine et entière. Il faut entendre par illettrisme, des personnes qui peuvent fonctionner dans la société, mais dont le niveau de lecture et d'écriture ne leur permet pas d'entamer une formation. Le niveau vaudois à la sortie de l'école est dans la moyenne suisse ; environ 10% de jeunes ne maîtrisent pas assez bien la langue pour poursuivre. Il s'agit d'une vraie préoccupation qui nécessite une prise en charge.

Poursuite des conventions

Une convention-programme avec le SEFRI, similaire à la précédente, en termes de montants également, a été signée jusqu'en 2024. En outre, toutes les conventions avec les associations comme « Lire et Écrire », « Corref », « Français en Jeu » et « Connaissance 3 » ont été renouvelées. Un renouvellement annuel aura lieu, avec un bilan et des possibilités de développement.

Compétence de base versus formation continue, quel public et quelles offres ?

Pour une commissaire, un employeur étant censé garantir l'employabilité des personnes doit donc assurer des formations continues. Or, la loi fédérale sur la formation continue précise malheureusement que la formation continue est une responsabilité individuelle. Les études montrent que ce sont les personnes les plus formées qui se forment le plus. Il y a donc un hiatus que ne relève pas la réponse du Conseil d'État. Certaines personnes ne savent pas comment demander des formations. De plus, l'employé-e doit en financer tout ou partie. Ainsi une partie de la population ne bénéficiera pas de formation continue. Si le bas-seuil est pris en charge par des associations telles que « Lire et Écrire », demeure cet élément intermédiaire à qui l'on devrait assurer une formation continue. Comment cibler ces personnes ?

En outre, le rapport laisse entendre que le postulat était axé sur les Technologies de l'information et de la communication (TIC). Or, on peut être illettré-e en TIC, sans être illettré-e au sens usuel ; le recours au digital lors de la crise Covid l'a démontré. Il ne s'agit pas d'une question d'âge ou de niveau socio-culturel. Il faut donc aussi penser à cette population.

La cheffe de l'OFPC mentionne qu'il faut distinguer compétence de base et formation continue. Il y a d'une part les mesures pour les compétences de base financées par le SEFRI. Ceci concerne potentiellement 80'0000 personnes. Pour les atteindre, la DGEP s'associe aux campagnes fédérales pour la promotion des prestations. Depuis, 2021 l'État subventionne des prestations. Les offres ont donc été décentralisées et démultipliées afin de toucher le plus de monde possible dans tout le canton. Elles ont aussi été diversifiées, car il y avait beaucoup de cours de français et peu pour les TIC.

D’autre part, il y a la formation continue, entre autres dans les TIC, qui relève plutôt des budgets de formation des entreprises ou de cours de prestataire privés comme Migros, etc. Des campagnes de promotion de la certification des adultes sont en cours. Notons encore que les conseillères et conseillers en certification pour adultes font un bilan et empêchent quelqu’un qui n’aurait pas le niveau suffisant d’entrer dans le processus de formation, ceci afin d’éviter l’échec. Il y a un renvoi vers les cours de compétences de base, puis vers la certification. La DGEP est en lien avec d’autres services, telle que la Direction générale de l’emploi et du marché du travail (DGEM) qui fait aussi un travail de bilan et dispense des cours si nécessaires.

En matière de formation continue, 80% de l’offre est proposé par le secteur privé. Le secteur public offre quant à lui des prestations, met en place des dispositifs découlant sur des certifications fédérales. Des dispositifs sont déployés dans les écoles, ce qui permet la gratuité de la formation pour les adultes. Des modules permettent de se préparer au CFC de prestataires privés et une enveloppe de CHF 5500.- est octroyée à chaque candidat-e pour les aider à payer les frais de formation. Aujourd’hui, un-e adulte qui souhaite faire un diplôme peut le faire quasiment gratuitement.

Veille stratégique

Des précisions sont fournies sur ce qu’il est entendu par « (…) veille stratégique en matière d’évolution des métiers, notamment du fait des évolutions structurantes induites par le processus généralisé de numérisation de la société ». Le renouvellement des ordonnances de formation tous les 5 ans nécessite des discussions entre les associations professionnelles nationales, le SEFRI et divers représentants des cantons. Des collaboratrices et collaborateurs du DEF participent à ces discussions stratégiques et effectuent une veille pour s’assurer que les éléments qui préoccupent le DEF soient pris en compte et figurent dans les textes des ordonnances.

5. VOTE DE LA COMMISSION

La commission recommande au Grand Conseil d’accepter le rapport du Conseil d’État à l’unanimité des membres présents.

Lausanne, le 9 janvier 2023

La rapporteuse :
(Signé) Florence Bettschart-Narbel